

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015 À 18 HEURES 30

N° 6 - 221 / 2015: CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'An Deux Mille Quinze, le 17 décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 17 décembre 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Dominique SANCHEZ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Naïma MARENGO), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Geneviève PÉREZ), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Marie-Louise AT), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir d'Enrico SPATARO), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE (pouvoir de Claude LECOMTE), Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir de Patrice BEDIER), Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS, Emmanuelle PIERRY, Hélène MALAQUIN, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015**N° 6 - 221 / 2015: CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Pilote : Politique de la ville

Autre service concerné : Finances et Budget, Gestion des déchets

Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,

Conformément à la loi du 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine instaurant l'élaboration d'un contrat de ville pour les territoires accueillant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le contrat de ville 2015 - 2020 sur le territoire albigeois a été signé le 9 juillet 2015.

Dans ce cadre, des enjeux en termes de gestion urbaine de proximité ont été identifiés afin de répondre aux dysfonctionnements constatés au sein des trois QPV situés sur la commune d'Albi :

- le quartier de Cantepau,
- le quartier de Lapanouse Saint-Martin,
- le quartier Rayssac-Veyrières.

Dans un objectif d'amélioration des conditions de vies des habitants, l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur les patrimoines situés dans les QPV permet aux bailleurs sociaux de financer, en contrepartie, des actions de renforcement de la qualité de vie des locataires ou des dispositifs spécifiques aux quartiers.

Cet outil fait l'objet d'une convention conclue entre l'État, le bailleur et la Communauté d'agglomération définissant notamment une déclinaison territoriale des programmes d'actions du bailleur.

Tarn Habitat dispose de plus de 4 000 logements sur l'agglomération albigeoise dont plus de la moitié sont situés au sein des 3 quartiers prioritaires.

Les enjeux financiers d'abattement de la TFPB par quartiers concernés sont les suivants :

Quartier	Total agglomération	Cantepau	Lapanouse - St Martin	Rayssac - Veyrières
Nombre total de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	2 378	1 095	583	700
Estimation du montant de TFPB (k€)	525	230	130	165

Le projet de convention est joint en annexe. Cette convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB sera annexée au Contrat de ville.

22 DEC 2015

Je vous propose d'approuver la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et d'autoriser sa signature par la communauté d'agglomération.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'article 1388 bis du code général des impôts ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

VU l'article 62 de la loi de finances 2015 ;

VU la délibération communautaire du 30 juin 2015 relatif à l'adoption du contrat de ville 2015-2020 ;

VU le projet de convention annexée,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

AUTORISE monsieur le président à signer la convention figurant en annexe de la présente délibération et à remplir toutes les formalités inhérentes aux dossiers.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2015,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE

ANNEXE 1-1 TFPB

**Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB
dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
Etat
Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Tarn Habitat**

La présente convention établie entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et Tarn Habitat porte sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'Albigeois (Cantepau, Lapanouse-Saint Martin, Veyrières-Rayssac) et décline un programme d'action par quartier.

Elle s'inscrit dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de l'albigeois et vient soutenir la mise en place de la gestion urbaine de proximité dont les objectifs sont détaillés dans le contrat de ville (pilier cadre de vie et du renouvellement urbain- axe 6 : « une organisation partenariale et des actions qui permettent d'améliorer le cadre de vie, de le rendre plus agréable et plus vert ».

Cette convention contribue également aux objectifs du contrat de ville suivants :

- ❖ **Réhabilitation et renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires**
 - *par les actions liées au projet de renouvellement urbain du quartier de Cantepau à Albi (NPNRU) et celles de renouvellement urbain dans les autres quartiers prioritaires de l'Albigeois.*
 - *par l'adaptation des logements en particulier pour améliorer le maintien à domicile des personnes âgées, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement.*
- ❖ **Renforcement de l'attractivité des quartiers par le maintien et le développement des services, commerces, activités et animations de proximité**
- ❖ **Création d'espaces, et de lieux qui favorisent la convivialité et la rencontre entre les habitants, la mixité sociale et générationnelle.**
- ❖ **Contribution aux mobilités au sein des quartiers et entre les quartiers en développant des liaisons avec les quartiers à proximité immédiate, en facilitant l'accessibilité aux équipements publics du quartier et aux commerces.**
- ❖ **Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique en articulation avec les acteurs du CLSPD d'Albi**
- ❖ **Soutien de la citoyenneté, de la participation des habitants et de l'engagement notamment à travers l'action des conseils citoyens**
- ❖ **Renforcement de la lisibilité et de la connaissance du fonctionnement de l'action publique**

Préambule

Tarn Habitat dispose de plus de 4000 logements sur l'agglomération albigeoise (4 417 logts) dont plus de la moitié sont situés au sein de 3 quartiers prioritaires.

Quartiers prioritaires	Total logts T H dans quartiers prioritaires	Cantepau	Lapanouse-Saint-Martin	Rayssac-Veyrières
Nombre total de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	2378	1095	583	700
Estimation du montant de TFPB (k€)	525	230	130	165

I Résultats du diagnostic et objectifs en lien avec la GUP

Le GIP « Action contrat de ville » de l'albigeois est le porteur de la démarche de la Gestion urbaine de proximité (GUP) fixée dans le contrat de ville. Il lui revient la responsabilité de la coconstruction et la mise en œuvre de la GUP avec l'ensemble des acteurs intervenant dans les quartiers.

• Mise en place d'une démarche « diagnostic en marchant ».

Dans le courant du premier trimestre 2016 : mise en place par quartier d'une démarche « diagnostic en marchant » qui associera le conseil citoyen et les représentants des locataires. Les acteurs associés au diagnostic dans le cadre de la GUP seront les suivants :

- Tarn Habitat
- Mairie
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- GIP « Action contrat de ville »
- Préfecture. La DDT 81 et la DDSP 81 seront associées autant que de besoin.

• Les principaux dysfonctionnements :

En lien avec le diagnostic du contrat de ville, ils sont identifiés ci-dessous par quartier sur le champ du fonctionnement résidentiel, de la gestion de proximité relevant du bailleur, et dans l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics.

CANTEPAU :

Le quartier de Cantepau a été retenu parmi les quartiers d'intérêt régional par l'ANRU. Ce choix s'appuie sur la prise en compte de plusieurs caractéristiques urbaines et sociales prégnantes dont deux points saillants :

- ✓ des problématiques sociales et économiques :
 - une offre commerciale fragilisée,
 - un taux de chômage important,
 - un sentiment d'insécurité impactant le peuplement ;
 - un des quartiers les plus pauvres de France ;
- ✓ des dysfonctionnements urbains conséquents :
 - des espaces enclavés,
 - des commerces inaccessibles en voiture pour la plupart,
 - une configuration d'espace public sur dalle sur le secteur Bonaparte,
 - des circulations à repenser notamment autour de la passerelle,
- ✓ auxquelles se rajoutent des problèmes d'attractivité des services de proximité, de vandalisme important et récurrent, d'insécurité et d'appropriation de pieds d'immeubles, de difficultés à vivre ensemble et de défiance des institutions.

LAPANOUSE-ST MARTIN :

- ✓ Un centre commercial de Lapanouse à valoriser
- ✓ Un quartier de St Martin à réhabiliter (bâtiments et abords)
- ✓ Des incivilités et du vandalisme
- ✓ Une précarité des ménages
- ✓ Un sentiment d'insécurité

RAYSSAC-VEYRIERES

- ✓ Rayssac : des abords dégradés
- ✓ Veyrières : des abords mal conçus favorisant des usages déviants (insécurité, stationnements,...)
- ✓ Des incivilités et du vandalisme ;
- ✓ Une participation des habitants faibles
- ✓ Une précarité des ménages
- ✓ Des commerces à dynamiser

• **Point sur la/les démarches de GUP en cours (orientations, objectifs par quartier).**

La GUP constitue une priorité du contrat de ville. Elle se concrétise notamment par les actions suivantes :

- Mise en place de containers enterrés et collecte des encombrants à généraliser sur les QPV
- Modernisation éclairage public dans les quartiers et modification de sa gestion
- Convention d'entretien du square Bonaparte
- Coopération sur les espaces collectifs

• **Priorités pour chacun des quartiers**

En croisant les enjeux par quartiers et les priorités de la GUP, les enjeux par quartiers semblent être les suivants :

CANTEPAU

Un protocole de préfiguration de l'ANRU en cours de finalisation, s'appuie sur trois objectifs :

*Agir sur la mixité sociale du quartier en augmentant la diversité de l'habitat ;

*Recomposer le quartier dans ses dimensions urbaines et commerciales ;

*Positionner le quartier au sein de son territoire et de son bassin de vie en modifiant son ouverture et en améliorant ses usages de mobilité et son attractivité commerciale.

En conformité avec ce projet, l'intervention de Tarn habitat, s'attachera à :

- Maintenir une présence de proximité forte
- Favoriser l'activité commerciale et de services
- Développer la présence des institutions et de Tarn Habitat au sein du quartier
- Favoriser le vivre ensemble et agir sur les troubles de voisinage
- Limiter l'insécurité et le vandalisme en traitant les zones à risques, en faisant plus que réparer à l'identique, en mobilisant les partenariats ...
- Veiller à maintenir un quartier propre (collecte, containers enterrés, ..)
- Associer les habitants aux changements dans le cadre du projet ANRU

LAPANOUSE-ST MARTIN

- Maintenir une présence de proximité forte
- Moderniser le centre commercial de Lapanouse
- Réhabiliter les bâtiments et les abords de St Martin (voirie, éclairage public)
- Favoriser le vivre ensemble
- Veiller à maintenir un quartier propre (collecte, containers enterrés, ..) en limitant les dégradations
- Sensibiliser les locataires à la maîtrise des charges (ateliers)

- Améliorer l'attractivité du quartier et des logements pour favoriser la mixité.

RAYSSAC-VEYRIERES

- Maintenir une présence de proximité forte
- Préserver l'appareil commercial
- Poursuivre la réhabilitation de Rayssac en rénovant en partenariat avec la ville le mail et les abords
- Traiter les espaces ouverts de Veyrières en tendant vers une résidentialisation/sécurisation afin de limiter les usages déviants
- Susciter la participation des habitants à la vie du quartier
- Veiller à maintenir un quartier propre
- Sensibiliser les locataires à la maîtrise des charges (ateliers)

II Identification des moyens de gestion de droit commun

Actions de gestion	Indicateurs	Moyenne CAA QPV	hors Cantepau	Lapanouse Saint- Martin	Rayssac Veyrières
Entrée dans les lieux	Coût moyen de remise en état				
Ascenseurs	(Coût du contrat de maintenance+coût des réparations) /nombre ascenseurs				
Contrôle d'accès	(Coût du contrat de maintenance+coût des réparations) /nombre interphones				
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement entretien ménager et OM (contrat entreprise+(cout régie+10%coût encadrement+produits+matériel nettoyage))/Nbre logements				
Maintenance des parties communes et des abords	(EC+GE sur parties communes et abords en régie et à l'entreprise)/Nbre logements				
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements (gardien, agent d'immeuble...R127-2 du CCP) A titre de complément agents de prévention-de médiation, même si assurée par prestataire de service.				

☐ Tarn Habitat s'engage à présenter ces indicateurs en janvier 2016.

III Programme d'action faisant l'objet de l'abattement TFPB

Les tableaux de présentation des programmes d'action prévisionnels pour 2016 par quartier sont joints en annexe 1-2. Ces actions porteront essentiellement sur :

- 1) Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)
 - a) Gardiens (logements à titre gratuit pour garantir leur présence dans le quartier)
 - b) Personnels de l'agence intervenant en médiation et en développement social et urbain (troubles de voisinage, politique ville, actions partenariales,...)
- 2) Formation/soutien des personnels de proximité
 - a) Formations des personnels agences en lien avec le social et la relation client
 - b) Soutien psychologique
- 3) Sur-entretien
 - a) Actions de nettoyage non récupérables (décapage des halls, nettoyage centre commercial, tags...)
 - b) Délais d'intervention
 - c) Réparations durables des équipements vandalisés (ascenseurs, accès équipements,...)
- 4) Gestion des déchets et encombrants / épaves
 - a) Collecte encombrants et renforcement ramassage détritiques
 - b) Nettoyage et enlèvement de façon réactive après actes d'incivilité et de vandalisme (conteneurs, véhicules...)
 - c) Création containers enterrés
 - d) Partenariats (sensibilisation, enlèvement épaves,...)
- 5) Tranquillité résidentielle
 - a) Participation à des dispositifs tranquillité ou des instances/actions de prévention de la délinquance
 - b) Traitement de lieux présentant un risque pour la sécurité publique
 - c) Surveillance des chantiers
 - d) Vidéoprotection / interface avec les actions menées par la ville
- 6) Concertation / sensibilisation des locataires
 - a) Actions de concertations avec les habitants
 - b) Sensibilisation à la maîtrise des charges en lien ou pas avec des travaux en cours,...
 - c) Enquêtes de satisfaction
- 7) Animation, lien social, vivre ensemble
 - a) Soutien aux actions favorisant le vivre ensemble : subventions associations (accès à la culture, actions dans les quartiers), organisations événements
 - b) Actions d'accompagnement
 - c) Actions d'insertion (hors clause sociale des marchés)
 - d) Mise à disposition de locaux associatifs ou de services
 - e) Actions de dynamisation et de maintien des activités commerciales et de services
- 8) Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)
 - a) Cadre de vie : aménagement abords, réhabilitation et réfection de l'éclairage public
 - b) REL
 - c) Sécurisation, résidentialisation,

IV Modalités d'association des représentants des locataires

Les représentants des locataires élus au conseil d'administration de Tarn habitat (3 élus CNL et 1 élu AFOC) seront associés à l'élaboration et au suivi des actions engagées dans le cadre du Plan de Concertation Locative validé au Conseil d'administration du 22/06/15.

L'utilisation de l'abattement sera évoquée à la demande des associations et au moins une fois par an par Tarn Habitat en concertation locative.

Ces associations seront invitées par la collectivité en charge de la politique de la ville pour participer aux diagnostics en marchant.

V Modalités de pilotage

Un comité technique regroupant des représentants de l'Etat, de Tarn habitat, de la communauté d'Agglomération, de la ville d'Albi, du GIP « Action contrat de ville » est créé. Il aura pour fonction :

- > l'examen du programme prévisionnel annuel d'actions sur chacun des 3 quartiers prioritaires
- > la validation des résultats présentés par le bailleur social.

Des référents pour mettre en œuvre les actions pourront être désignés au sein des services de Tarn Habitat, de l'Agglomération, de la Ville d'Albi.

VI Suivi, évaluation

Le plan d'action est établi pour 3 ans par quartier. Le suivi sera annuel et par quartier. Toutefois, il sera accepté un lissage pluriannuel des dépenses par quartier à condition :

- que la dépense totale annuelle soit respectée
- que la dépense pluriannuelle par quartier soit respectée.

L'évaluation sera préparée annuellement par le comité technique et sera présentée au comité de pilotage du Contrat de Ville annuellement par le GIP.

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Affiché le 22 DEC. 2015

ID : 081-248100737-20151222-6_221_2015-DE

Annexe 1-2 TFPB : tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année(s) : 2016 Ville : ALBI Quartier prioritaire : CANTEPAU
 Organisme : Tam Habitat Nombre de logements dans le quartier : 1095 Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 230 000 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Gratuité logements gardien Personnels médiation DSU	Annuel Annuel	28500 30000	28500 30000		58500	
Formation/soutien des personnels de proximité	Troubles, santé mentale		1000	1000		1000	
Sur-entretien	Décapage non récupérable TAGS Nettoyage et Réparations durables sur vandalisme Ramassage déchets et encombrants Conteneurs enterrés	Au besoin Annuel	10000 40000 13000	10000 40000 10000 3000 (Agglo)		10000 40000 10000	
Tranquillité résidentielle	Traitement de zones à risques Surveillance chantier Etude vidéo	Accès obture Commerces	30000 10000	30000 10000	Ville	40000	
Concertation / sensibilisation des habitants	Com préalable ANRU Enquête satisfaction		5000 1 000	5000 Ville 1 000		5000 1 000	
Animation, lien social, vivre ensemble	Subventions associations Minoration loyers commerces Travaux et accompagnements liés aux travaux sur les commerces Locaux mis à disposition Moyens Conseil citoyen		6000 150000 5500 5000	6000 GIPUCSA 150000 Ville-Aglo 5500 5000 Agglo-Ville		16500 45000	30%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quarders NPNRU)							
TOTAL			395000	332000		227000	

**Annexe 1-2 TFPB : tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels
dans le cadre de l'abattement de TFPB**

Année(s) : 2016 Ville : ALBI Lapanouse-St
 Organisme : Tam Habitat Quartier prioritaire : C. Martin
 Nombre de logements dans le quartier : 583 Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 130 000 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Gratuité logements gardien	Annuel	15 000	15 000		24 000	
	Personnels médiation DSU	Annuel	9 000	9 000			
Formation/soutien des personnels de proximité	Troubles, santé mentale		500	500		500	
Sur-entretien	Décapage non récupérable-TAGS	Au besoin	3 000	3 000		3 000	
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Nettoyage et Réparations durables sur vandalisme	Annuel	12 000	9 000	3000 (Agglo)	9 000	75%
	Ramassage détritus et encombrants	Annuel	80 000	50 000	30000 (Agglo)	50 000	63%
Tranquillité résidentielle	Containers enterrés						
Concertation / sensibilisation des habitants	Maitrise des charges	2017	1 000	1 000		1 000	
	Enquête satisfaction						
Animation, lien social, vivre ensemble	Subventions associations		3 000	3 000	GIPCLUSA	7 500	
	Locaux mis à disposition		2 500	2 500			
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Moyens Conseil citoyen		2 000	2 000			
	Amélioration abords centre commercial-		20 000	20 000	Agglo	20 000	
	Eclairage public		15 000	15 000		15 000	
	Sécurisation locaux techniques		8 000	8 000		8 000	
TOTAL	Surcoût REL		171 000	138 000		138 000	

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Affiché le 22 DEC. 2015

ID : 081-248100737-20151222-6_221_2015-DE

**Annexe 1-2 TFPB : tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels
dans le cadre de l'abattement de TFPB**

Année(s) : 2016 Ville : ALBI Rayssac-Quartier prioritaire : C Veyrières

Organisme : Tarn Habitat Nombre de logements dans le quartier : 700 Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 165 000 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Gratuité logements gardien	Annuel	15 500	15 500		35 000	
	Personnels médiation DSU	Annuel	19 500	19 500			
Formation/soutien des personnels de proximité	Troubles, santé mentale		500	500		500	
Sur-entretien	Décapage non récupérable-TAGS	Au besoin	3 000	3 000		3 000	
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Nettoyage et réparations durables sur vandalisme						
	Ramassage débris et encombrants Containners enterrés	Annuel 2017	6 200	6 200	2000 (Agglo)	6 200	
Tranquillité résidentielle							
Concertation / sensibilisation des habitants	Maîtrise des charges	Rayssac	5 000	6 000		6 000	
	Enquête satisfaction		1 000	1 000		1 000	
Animation, lien social, vivre ensemble	Concertation projet	Vey-Rayss	1 000	1 000		1 000	
	Subventions associations		2 000	2 000		14 000	
	Locaux mis à disposition		10 000	10 000			
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU)	Moyens Conseil citoyen		2 000	2 000			
	Aménagements abords Rayssac		600 000	300 000 Ville (2016)		30 000	5%
	Sécurisation aménagement Veyrières		150 000	150 000 Ville (2017)		75 000	50%
	Surcoût REL					0	
TOTAL			816 700	516 700		171 700	

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Affiché le 22 DEC. 2015

ID : 081-248100737-20151222-6_221_2015-DE